



Association pour la création
du Parc Naturel Régional
Comminges Barousse Pyrénées
15, avenue du Comminges
31260 MANE

L'an deux mille vingt-quatre le 31 mai à 17 heures30, les membres du bureau, dûment convoqués se sont réunis, sous la présidence de séance de Madame DELGA

Liste des présents ou représentés : Carole DELGA, François ARCANGELI, Pascale PERALDI, Marie Christine LLORENS, Elodie COTTEREAU, Pascal LOUSTAU, Denis MARTIN, André DURAN, Farida BOUKEBBOUCHE, Yoan RUMEAU

Membres Excusés : John PALACIN, Patrice RIVAL, Serge de PECO, Regis FARRE, Jean-Luc DUPLÉICH, Jean-Bernard CASTEX, Loïc GOJARD, Henri GOIZET Franck BATBIE, Martine CANAL Jean-Pierre VIALATTE

Secrétaire de séance : François ARCANGELI

DELIBERATION N°2024-01B

OBJET : Validation de la version N°2 de la Charte suite à l'examen préalable et à la visite des rapporteurs (CNPN, Fédération des Parcs Naturels, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)

Carole DELGA expose que dans le cadre de la procédure de classement, le préfet de Région a émis un premier avis suite à l'examen préalable conjoint réalisé le 7 mars 2024 précisant que le projet transmis en décembre 2023 nécessite des compléments conséquents afin d'obtenir une version de charte plus aboutie dans laquelle les thématiques et leur stratégie seraient déclinés en terme plus opérationnel qui doit être remis au plus tard le 10 juin.

Lors de la visite les 16, 17 et 18 avril il a été rappelé par les rapporteurs que l'opérationnalité de la charte devait être améliorée, que les engagements des communes et intercommunalités devaient être accentués et que la structuration et rédaction de la charte devait être améliorée.

Afin de donner plus de relief à la Charte et répondre aux attentes formulées, dans ce temps très court, l'équipe du PNR avec le renfort des services de la Région et en collaboration avec le PÉTR Pays Comminges Pyrénées ont priorisé les éléments de réponse à apporter :

- Décliner le principe de gouvernance acté depuis le 29 janvier 2024
- Expliciter la stratégie par orientation et thématiques en amont de la déclinaison du volet opérationnel
- Réorganiser le volet opérationnel en optimisant les mesures et en réduisant leur nombre

1) Amélioration de la structure et rédaction de la charte proposée :

- La traduction opérationnelle en 3 axes conservées :

Axe 1 : Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse

Axe 2 : Faire des transitions écologiques et énergétiques un catalyseur du développement local et solidaire

Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

- Réduction du nombre d'orientations de 15 à 12 et nombre de mesures de 35 à 26

Axe	Orientations	Mesures
1	1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire	1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois
		1.1.2 Encourager la formation et la recherche-action sur le territoire
	1.2 Impliquer la population du territoire	1.2.1 Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens
		1.2.2 Augmenter la capacité d'agir collectivement par la sensibilisation aux enjeux environnementaux
	1.3 Consolider les objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture	1.3.1 Préserver la qualité paysagère dans l'aménagement du territoire
		1.3.2 Promouvoir des projets d'aménagement sobres (ou économes en ressources) et au service du territoire
	1.4 Mobiliser les acteurs de la culture, du patrimoine et les territoires voisins en faveur des transitions	1.4.1 Développer les partenariats avec les espaces voisins, métropolitain et transfrontalier
		1.4.2 Révéler la richesse culturelle et patrimoniale du territoire
2	2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire	2.1.1 Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessibles et de qualité
		2.1.2 Accompagner l'agriculture dans les transitions
	2.2 S'engager vers la décarbonation du territoire grâce au développement des ENR, à la sobriété énergétique et aux nouvelles mobilités	2.2.1 Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation
		2.2.2 Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique
		2.2.3 Faire émerger une stratégie de mobilité à l'échelle du territoire et promouvoir les mobilités décarbonées
	2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales	2.3.1 Structurer une offre touristique fondée sur la qualité patrimoniale du territoire
		2.3.2 Adapter l'économie touristique au changement climatique
	2.4 Réduire les impacts environnementaux de la construction, de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi	2.4.1 Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés
2.4.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets		
3	3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques	3.1.1 Préserver la ressource en eau et favoriser ses usages vertueux
		3.1.2 Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides
	3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale	3.2.1 Garantir la protection de la biodiversité et des services écosystémiques en favorisant la connaissance
		3.2.2 Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale
		3.2.3 Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins
	3.3 Sauvegarder et promouvoir les attraits paysagers et géologiques	3.3.1 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages
		3.3.2 Mieux connaître le patrimoine géologique pour en assurer la conservation et la valorisation
	3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt	3.4.1 Préserver les forêts, leur connexion et leur fonctionnalité écologique
3.4.2 Promouvoir la fonction économique et sociale de la forêt à travers une gestion durable		

- Mis en lumière des principales caractéristiques du territoire :
 - Valeur patrimoniale naturelle exceptionnelle avec 3 principales entités : haute chaîne des Pyrénées, piémont commingeois, coteaux commingeois
 - Présence des « vieilles forêts »
 - Bassin amont de la Garonne

- Rédaction des défis majeurs du territoires :
 - Faire face aux conséquences du changement climatique
 - Assurer la mutation/adaptation de l'économie rurale : agriculture et tourisme
 - Fédérer et mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial

2) Il est donc proposé d'inclure dans la stratégie de charte les éléments de gouvernance suivants :

- Création d'un syndicat mixte à la carte ayant pour **objet principal la mise en œuvre de la Charte** et prenant comme **compétence additionnelle le suivi du SCOT Comminges Pyrénées**, et fusion avec le PETR Pays Comminges (compétences et missions attribuées sur le périmètre du PETR existant lors de la fusion). La « combinaison » des 2 objets appuiera l'efficacité de la Charte à travers sa déclinaison opérationnelle facilitée dans les politiques d'aménagement et de développement (SCOT). Cela facilitera également la transversalité des approches : biodiversité, urbanisme et paysage...

Missions

- Développement économique, écologique, social et culturel
- Actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique (PCAET/ PAT...)
- Contractualisation infrarégionales et infradépartementales des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité des territoires (CTO/ LEADER)
- Instruction ADS
- Toutes prestations et services de façon accessoire et conventionné

Membres titulaires

- Région Occitanie
- Départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées
- Communauté des Communes, Cagire Garonne Salat, Coeur de Garonne, Coeur et coteaux Comminges, Pyrénées Haut-Garonnaises, Neste Barousse
- 195 communes classées

Membres associés (voix consultatives)

- Territoires associés et villes associées (PETR Pays des Nestes, Martres-Tolosane, Val d'Aran et Posets...)
- Organismes professionnels de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, ONF, CRPF, GAL, ...
- Conseil scientifique et prospectif
- Conseil de développement
- Commissions thématiques
- Conseil des éco délégués

- Dès les premières années de mise en œuvre de la Charte, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc se dotera **d'une seconde compétence optionnelle : la GEMAPI sur le bassin Garonne amont** par fusion/adhésion du syndicat mixte de la Garonne amont (SMGA) **prévue en 2028**. Cette disposition sera inscrite en préambule du projet de statuts pour tenir compte de l'ambition et de la **progressivité de mise en œuvre**

3) Calendrier proposer pour la création du Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

Automne 2024	Finalisation des statuts
Fin 2024	Préfiguration du syndicat mixte d'aménagement et de gestion
Courant 2026	Mise en place du Syndicat mixte (avec la signature du décret)
Septembre 2027	Travail engagé pour la prise de compétence GEAMPI sur le bassin Garonne Amont effective au 1 ^{er} janvier 2028

Les membres du bureau sont appelés à voter l'approbation de la deuxième version du projet de Charte et la saisie de la Région Occitanie pour transmission de cette nouvelle version au préfet de région.

Les membres du bureau décident

- De valider la nouvelle version du projet de charte (V2)
- De saisir la Région Occitanie pour transmettre cette deuxième version à monsieur le préfet de Région

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La présidente de l'association et présidente
Carole Delga



Le secrétaire de séance et premier vice-président de l'Association,
François Arcangéli

